LILLE

M. le général de brigade Hinstin, commandant le génie de la 18e région, à Bordeaux, est nommé au commandement du génie de la 1re région, à Lille, vacant par suite de la nomination de M. le général Masselin à un autre emploi.

Le Nord à l'exposition de Barcelone. — L'exposition universelle de Barcelone, s'ouvrira le 1er septembre prochain et durera jusqu'au mois d'avril suivant. Comme on le sait, elle est ouverte à tous les produits ; elle sera l'occasion de plusieurs congrès, dont l'un, le congrès commercial sous la présidence de M. de Lesseps.

Nous apprenons que l'un de nos concitoyens, M. Achille Thellier vient d'être nommé pour la région du Nord de la France, commissaire général de cette exposition et chargé de faciliter aux exposants leur participation à cette entreprise qui comprend les mêmes sections que les grandes expositions françaises.

Lille disparu. — L'intéressant caveau à piliers découvert, ces jours-ci, sous une dépendance de l'école de la rue du Bourdeau, n'était pas, comme on l'avait cru tout d'abord, un reste de la crypte de l'église des Augustins. Vérification faite l'emplacement de ce caveau ne coïncide pas avec celui de l'ancienne église. Selon toute probabilité, c'est simplement une partie du cellier qui se trouvait sous les bâtiments annexes du monastère. Réduite à ces proportions, la découverte perd beaucoup de son importance.

Commission départementale. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission départementale du Nord se réunira mercredi 2 mars, à deux heures et demie à la préfecture. Voici l'ordre du jour de la séance :

Procès-verbal de la séance du 2 février : Sociétés de secours mutuels approuvées : demandes de subventions ; Sourds-muets, bourses départementales : Recrutement, classe de 1886, désignation des membres appelés à faire partie du conseil de révision ; Bon-Pasteur : bourses vacantes ; Berlaimont : chemins vicinaux ordinaires numéros 2 et 2 annexes, plans d'alignement ; Avelin, Pont-à-Marcq, et Avesnes-le-Sec : reconnaissance de chemins ruraux ; Aymeries : classement en vicinalité du chemin dit du Wautier et du Noir-Dieu.

Routes départementales numéros 14 et 19 : cession de terrain par suite d'alignement, cession d'élagage d'arbres : Route départementale numéro 10 ; traverse de Solesmes, construction d'une voûte sur le ruisseau le Béat et réfection d'un aqueduc, demande d'un crédit sur le fonds de réserve ; Octroi d'Armentières : modification au règlement ; Octroi de Denain : prorogation des tarif et règlement ; Warlaing : bureau de bienfaisance, demande de secours ; Ecoles : demande de secours pour payement des frais d'un projet d'école non exécuté ; Relevé des ordonnances et des mandats émis au 28 février ; Wasnes-au-Bac : orphelins pauvres admission à l'hospice dépositaire de Valenciennes de la jeune Augustine Verriez.

Les gagnants de Bruxelles. — Mme veuve Charbon-Minet, Marché-aux-Fromages, vient de voir une de ses obligations de Bruxelles sortir avec une prime de 25,000 francs.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 1er mars

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE JOURDAIN

Responsabilité du commissionnaire de transports

Un procès qui est plaidé aujourd'hui devant le tribunal soulève une question de transports assez intéressante.

Le 18 août 1886, MM. H. B..... père et fils, de Roubaix, confièrent à MM. Gondrand frères cinq caisses de tissus pour être expédiées à Glasgow.

Les marchandises, qui n'étaient pas assurées contre les risques maritimes, furent chargées à Anvers sur le steamer « Kuehl », qui fit naufrage dans la Manche à la suite d'une collision avec un autre navire le « San-Martin ».

MM. B..... père et fils réclament la valeur de la marchandise perdue dans ce naufrage et ils basent leur prétention sur l'argumentation suivante :

Tout en s'en rapportant à la justice sur la question de savoir si le naufrage par collision constitue le cas de force majeure, ils exposent qu'ils avaient passé un contrat avec MM. Gondrand frères aux termes duquel ceux-ci devaient faire leurs transport pour l'Angleterre par un service régulier ; que ces mots « service régulier » comme aussi les indications du tarif de transport, pouvaient leur faire supposer que le trajet s'effectuait soit de Calais à Douvre, soit d'Anvers à Londres, par la Tamise, c'est à dire par une voie de mer assez courte.

En embarquant, ajoutent-ils, les marchandises à Anvers sur le « Keuhl » qui se dirigeait sur Glasgow par le canal Saint-Georges, MM. Gondrand frères, ont augmenté les risques de route en prenant une voie de mer plus longue, sans nous en prévenir alors qu'ils savaient que les marchandises n'étaient pas assurées, et ils ont apporté en changeant de route une modification au contrat primitif de transport, double fait qui entrave, pour MM. Gondrand frères, commissionnaires de transport, la responsabilité édictée par l'article 99 du code de commerce.

MM. Gondrand frères repoussent la demande parceque d'abord la collision ne peut être attribuée ni à leur faute ni à la faute de tiers dont ils seraient responsables. Ils soutiennent en outre qu'ils n'avaient pas pris l'engagement de faire suivre à la marchandise telle voie plutôt que telle autre, que, d'après leur contrat, ils devaient employer un service régulier et qu'ils ont rempli leur obligation puisqu'il n'est pas contesté que le « Keuhl » n'appartenait pas à un service régulier. Ils concluent en conséquence au rejet de la demande formulée contre eux.

Le tribunal a mis la cause en délibéré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 1er mars 1887.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir insérer dans votre journal, avec votre impartialité habituelle, la note suivante : elle a trait à la pétition signée de notre nom dans votre numéro du 28 février dernier, concernant une affaire de tribunal de simple police de notre ville. (Audience du 21 février dernier).

Tout en reconnaissant que l'agent, qui a fait une contravention à M. Moreau, s'est certainement trompé, attendu qu'à 10 h. 1/2 du soir, nous devions faire une expérience d'électricité, et que la maison était fermée à notre arrivée à cette heure.

Tout en ayant donné, en cas de besoin, notre acquiescement pour la constatation de ce fait, aux trois autres signataires de cette pétition puisque nous les accompagnions.

Nous tenons à ce que l'on sache que la rédaction de cette pétition n'a pas été portée à notre connaissance, et qu'en donnant notre adhésion, à ces messieurs, pour le fait précité qui est parfaitement vrai, nous en avons signé le fond et non la forme. Tous trois d'ailleurs seulement, ont été appelés comme témoins.

Il est nécessaire d'ajouter du reste que nous n'avions laissé à personne l'autorisation de faire paraître notre signature dans les colonnes du journal.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.

J. Crombé, E. Poutrain, Eugène Uyttenhove.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 1er mars 1887

Présidence de M. le conseiller MAUFLASTRE

Ministère public :
M. DUHAMEL, substitut du procureur-général.

2e affaire. — **Affaire de mœurs à Roubaix**

Cette affaire ayant été jugée à huis-clos, nous ne pouvons expliquer comment, grâce aux efforts de Mes Hattu, Boissonnet et Gervais, les cinq prévenus ont été acquittés.

Des bravos et des applaudissements frénétiques éclatent sur tous les bancs de la salle.

Audience du mardi 2 mars

Présidence de M. le conseiller MAUFLASTRE

Ministère public M. DE SAVIGNAN, avocat-général

1re affaire. — **Vol qualifié à Attiches**

Lucien-François Simus, âgé de 28 ans, se disant garçon de culture, sans domicile fixe, a déjà encouru quatre condamnations pour vol. Le 18 septembre dernier, le tribunal correctionnel de Lille le condamnait une cinquième fois, pour vol, à deux ans de prison et à la relégation. Il interjeta appel de cette décision et devant la chambre des vacations de la cour d'appel déclina la compétence de la juridiction correctionnelle. Ce déclinatoire fut admis et voila comment il comparait aujourd'hui devant le jury.

M. Henri Bernard, cultivateur à Attiches, y habite seul une ferme avec son domestique. Le 2 septembre, au commencement de l'après-midi, il la quitta, accompagné de ce dernier ; mais bientôt il fut surpris par un orage et s'empressa de rentrer chez lui. A son retour, il s'aperçut qu'on s'était introduit dans son habitation, pendant sa courte absence. Dans la chambre à coucher, les tiroirs de la commode avaient été ouverts. Celui d'en haut avait même été fracturé et l'on avait soustrait 12 ou 15 fr. On avait aussi touche aux vêtements de la garde-robe ; mais ils n'avaient point été emportés.

Henri Gauthier fils, âgé de 16 ans, voisin de Bernard, fit alors connaître qu'il avait vu un individu rôdant autour de la ferme de ce dernier. Cet individu lui avait demandé si c'était bien là la ferme d'un homme qui habitait seul. Ce même rôdeur était, du reste, allé, le matin, solliciter un verre d'eau chez le sieur Gauthier.

Bernard eut l'idée de visiter les cabarets d'Attiches avec Gauthier fils et l'adjoint de la commune. Arrivés dans l'un des estaminets, ils remarquèrent un individu qui écrivait et qui, en les voyant, sortit dans la cour, avec sa lettre, la déchira et la jeta dans les lieux d'aisances. Henri Gauthier l'ayant reconnu, on l'arrêta et on le conduisit à la gendarmerie.

Interrogé par les gendarmes, il déclara être arrivé dans le village d'Attiches, pour chercher de l'ouvrage mais ne put indiquer un cultivateur de qui il en eût sollicité. Il fut trouvé porteur de 18 fr. 55. Enfin, lorsqu'on eut saisi certains morceaux de la lettre déchirée, on sut qu'elle était adressée à une personne qu'il avait connue et qui s'était placée en service à Lille. Plusieurs passages compromettants de cette lettre furent opposés à l'accusé et la servante fut entendue comme témoin. Elle révéla qu'elle était venue des Vosges avec Simus, d'abord à Amiens, puis à Lille, où celui-ci l'avait quittée la veille ou l'avant-veille de son arrestation ayant seulement 5 fr. 50 et disant qu'il allait demander du travail ou à défaut d'ouvrage, faire un mauvais coup.

Quant à Simus, il avoue avoir eu la pensée de commettre une mauvaise action, mais il ne devait mettre son projet à exécution que le lendemain de son arrestation et ailleurs que chez M. Bernard. Il nie énergiquement être l'auteur du vol commis au préjudice de ce dernier. Il soutient que, lorsque Gauthier fils l'aperçu près de la ferme Bernard, il lui demanda seulement s'il y avait de l'ouvrage à trouver dans cette ferme. Il prétend enfin justifier de la possession légitime des 18 fr. 50 par des reconnaissances du Mont-de-Piété, où il aurait successivement engagé une montre et un vêtement complet avec des mouchoirs et une casquette. Défenseur : Me de Prat.

Simus est condamné à cinq ans de prison et à la relégation.

2e affaire. — **Avortement**

Présidence de M. le conseiller MARTINET

L'accusée est la nommée Céline-Marie-Rose Dewever, sage-femme à Anzin, née à Denain, le 21 septembre 1852, et, par conséquent, âgée de 31 ans. Défenseur : Me Hattu.

UN TREMBLEMENT DE TERRE
DANS LE NORD
AU XVIIe SIÈCLE

Ce ne fut pas seulement à Roubaix, à Lille et dans la contrée immédiatement environnante que le tremblement de terre du 18 septembre 1692 fit sentir ses ravages et porta la désolation.

Les dégâts s'étendirent au loin dans les Flandres et même dans toute la Belgique actuelle.

Le curé de Steenbecque, Matthieu Jonghes, a laissé des notes intéressantes recueillies ou transcrites par feu M. l'abbé Cortyl, curé de Wylder. On y lit :

» Anno 1692, decima octava septembris, hora
» secunda post meridiem, imo die Jovis terræ
» motus *per totum Belgium* fuit ab una ad alte-
» ram minutam, ita ut plurimæ domus et turres
» conquassatæ sunt et mœnia. »

Si nous passons maintenant aux faits particuliers, les détails sont nombreux et pourront facilement être complétés à l'aide de recherches ultérieures. Nous connaissons pour le moment les renseignements suivants :

L'abbé Mathieu-Ignace de Stalins, curé de Cappelle-Brouck, décanat de Bourbourg, écrivit sur un registre de sa paroisse ce nota : « Le 18e du
» mois de septembre 1692, il a fait un grand trem-
» blement de terre entre une heure et demy et
» deux de midy durant un *Miserere* avecq grand
» dommage tant dans la ville qu'au village, mena-
» çant une totale ruine et renversement des basti-
» ments, mais grâce à Dieu nostre village a esté
» quitte avec la crainte, sans aulcune ruine. *Ita*
» *testamur Pastor proprietarius, loci et Sacella-*
» *nus : M.-J. Stalins, pastor indignus. Joses Wil-*
» *lemyn, sacellanus.* »

A Nieppe, arrondissement d'Hazebrouck, la flèche de l'église et vingt pieds de la tour furent renversés.

A Nordpeene, la flèche vint s'écraser sur la nef et les réparations amenèrent un procès entre les habitants et les décimateurs.

A Warhem, les voûtes et la tour, violemment secouées, menacèrent de s'écrouler ; dès 1693 un litige fut soulevé également au sujet des réparations.

Dans sa Cronique-Cartulaire de l'abbaye de Bergues, t. II, p. 651, le savant P. Alex. Pruvost nous montre les églises de Socx, de Spycker et d'Uxem comme ayant eu à souffrir des mouvements du sol, le 18 septembre 1692.

L'on pourrait facilement, à l'aide d'investigations dans les registres des paroisses rurales, allonger cette liste qui nous a semblé présenter un réel intérêt.

NORD

Valenciennes. — *Mœurs opportunistes.* — On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

« Hier soir, à Denain, nous affirme-t-on, les opportunistes se sont livrés à des scènes de sauvageries !

» Les mêmes opportunistes qui, le 4 octobre, à Valenciennes, profitaient de l'absence d'un citoyen pour envahir sa demeure, se sont livrés, devant la demeure de M. Denis, à toutes sortes d'excès et d'outrages, ont pendu le maire de Denain en effigie, ont promené dans les rues un mannequin le représentant et y ont mis le feu.

» Quels modérés que ces opportunistes ! »

Somain. — Les élections qui ont eu lieu dimanche, à Somain, pour la nomination de six conseillers municipaux, ont donné les résultats suivants :

Inscrits : 1.583. — Votants, 1.123. — MM. L. Milo, maire d'hôtel, 887 voix, élu ; J. Villette, 839 voix, élu, G. Peunequin, 834 voix, élu ; C. Pagniez cultivateur, 767 voix, élu ; Morelle, cultivateur au Marécaux, 744 voix, élu ; Boumanne-Roussel, cultivateur, 699 voix, élu.

La liste adverse a réuni 350 voix environ.

Deux listes étaient en présence ; mais la lutte était purement locale et absolument étrangère à la politique.

Dunkerque. — *Le départ des pêcheurs.* — Comme nous l'avons annoncé, le 1er mars était la date officielle du départ de la flotille pour Islande, mais pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, quelques-uns de nos armateurs se sont décidés à un départ prématuré.

Cependant la majeure partie de nos goëlettes restaient encore dans nos bassins et hier après-midi on s'apprêtait à l'*appareillage*.

A la marée de 4 heures ce matin, 7 navires ont pris la mer.

Malheureusement, un grave accident s'est produit au moment où la *Promise*, armateur M. Vancauwenberghe-Lemaire, sortait des écluses.

Le sieur François Carru, âgé de 51 ans, demeurant au Fort-Mardyck, marin à bord de cette goëlette, eut la jambe gauche serrée par une amarre.

Il en est résulté une très grave blessure qui a nécessité le transport de Carru à l'hospice.

La *Promise*, n'ayant plus son équipage au complet, a dû s'amarrer dans l'avant-port.

A la marée de cette après-midi quelques navires ont fait voile pour l'Islande.

Le temps est magnifique et la mer est presque calme.

On n'a pas encore reçu de nouvelles des navires partis le 15 février, mais grâce au beau temps dont nous avons été gratifiés pendant la deuxième quinzaine de février, il y a tout lieu de supposer que nos pêcheurs doivent approcher des lieux de pêche.

PAS-DE-CALAIS

Profession de foi de M. Ribot. — Voici la profession de foi adressée par M. Ribot aux électeurs du Pas-de-Calais.

« Messieurs et chers concitoyens,

» Désigné, à l'unanimité, comme candidat pour l'élection législative du 20 mars par l'assemblée générale des délégués républicains du Pas-de-Calais, je viens me mettre à votre disposition.

» Les intérêts agricoles et industriels de notre région ont besoin d'être vigoureusement défendus. Mes efforts, dans le passé n'ont pas été inutiles ; vous pouvez compter sur moi dans l'avenir. La loi des sucres de 1884, dont j'ai été un des auteurs, est remise en question. Si vous m'envoyez à la Chambre des députés, j'aurai sans doute quelque autorité pour en expliquer les heureux résultats et pour obtenir du Parlement des décisions qui n'arrêtent pas le progrès et ne découragent pas nos agriculteurs.

» Mes opinions politiques sont trop connues pour que j'aie à les développer.

» Les candidats républicains du Pas-de-Calais ont signé, en 1885, un programme de conciliation auquel je n'ai rien à ajouter ni rien à retrancher.

» Nous vous disions que la République résisterait à toutes les attaques parce qu'elle est le gouvernement nécessaire de ce pays de suffrage universel. Le pays ne nous a-t-il pas donné raison ? N'a-t-il pas marqué en toutes circonstances sa volonté de ne pas laisser détruire nos institutions ?

« Le Pas-de-Calais tiendra, j'en suis sûr, à honneur de montrer par l'élection législative du 20 mars, comme il l'a déjà fait par les élections au Conseil général, que l'affermissement de la République est, à ses yeux, un gage d'ordre, de paix sociale et religieuse, de sécurité nationale, en même temps que de réformes démocratiques.

» Nous avons besoin, plus que jamais, d'unir nos forces. Le pays a fait preuve, dans la crise qu'il vient de traverser, d'une fermeté, d'une possession de lui-même dont le monde entier a été frappé. Les hommes qui sollicitent l'honneur de le représenter n'ont qu'a s'inspirer de cette attitude, à la fois ferme et pacifique, du pays, et à comprendre la leçon qui en ressort pour tous les partis.

» Veuillez agréer, messieurs et chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» A. RIBOT,
» ancien député du Pas-de-Calais. »

Calais. — L'aviso *Elan*, ayant à bord le préfet maritime de Cherbourg, est entré au quai de marée.

L'assassinat d'Ardres. — Voici des détails sur ce crime, dont nous avons brièvement parlé hier dans une dépêche :

« Lundi matin, des découpeuses de tulle d'Antigues, se rendant à Calais pour y reporter leur travail de la semaine, trouvèrent étendu dans un champ de la plaine de Nielles, près d'un chemin de terre, à 400 mètres de la route d'Audruick à Ardres, le cadavre d'un jeune homme, portant sur le côté gauche de la tête une blessure faite par une balle de revolver : la main gauche du mort tenait un revolver encore armé, sa casquette était tombée à quelques pas de lui, ses vêtements ensanglantés étaient en lambeaux, et malgré la présence du revolver il était difficile de croire à un suicide.

» La gendarmerie, aussitôt informée de cette lugubre découverte, fit une descente sur le lieu du crime, accompagnée de M. le docteur Canu et de M. Ranson, juge de paix. On releva auprès du cadavre des empreintes de pas que l'on put suivre jusqu'à une très grande distance. Après bien des recherches et des confrontations, on apprit que le corps était celui de M. Eugène Ricart, âgé de 24 ans, de Zutkerque, et M. Canu constata que le malheureux avait dû être assassiné.

» Le parquet de Saint-Omer fut avisé télégraphiquement du crime et à deux heures arrivèrent à Ardres MM. Saint-Aubin, procureur de la République ; Quentin, juge d'instruction ; Berteloot greffier, et Gerber, capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement.

» Au moment de la descente du parquet, une foule qu'on peut évaluer à 2,000 personnes stationnait sur le lieu du crime.

» Le cadavre était caché sous des couvertures et rien n'avait été dérangé depuis la découverte du matin. M. le docteur Bachelez, médecin-légiste, constata que la victime portait à la tête trois blessures, une au cou, une à la tempe et une troisième au nez ; de plus, Ricart avait été étranglé et avait dû soutenir contre son assassin une lutte violente : le terrain avait été piétiné.

» L'assassin, qui ne peut être qu'un ami de Ricart fort au courant de ses habitudes, a cherché à faire croire à un suicide : non seulement le cadavre avait en mains un revolver, mais on a retrouvé dans une poche de ses vêtements un paquet de vingt cartouches.

« L'enquête sommaire a établi que Ricart avait quitté dimanche matin Landrethun-lez-Ardres où il travaillait comme ouvrier cordonnier chez M. Goudenove. Ricart avait touché son mois, 30 fr., et en retournant chez lui il rencontra un ouvrier maréchal de Landrethun, Lavieville. Les deux jeunes gens passèrent la journée ensemble : à huit heures du soir, ils ne s'étaient pas encore quittés. C'est à ce moment qu'ils sont allés ensemble, pour la dernière fois, à l'estaminet Flament, route de Saint-Omer, où ils ont pris du café, que Ricard a payé.

» Le mobile véritable du crime dont le malheureux a été victime n'a pu jusqu'ici être déterminé. Des trente francs que Ricart avait touchés samedi soir, on n'a retrouvé sur lui que 1 fr. 50 ; il est difficile d'admettre qu'il a dépensé 28 fr. dans la journée de dimanche. Dès lors, l'hypothèse d'un vol semble admissible ; mais pourquoi le voleur n'a-t-il pas enlevé tout l'argent de sa victime.

« D'autre part, l'opinion générale, à Ardres est que Ricart a été victime d'une vengeance d'amour.

» L'enquête intelligemment conduite par le parquet de Saint-Omer continue. Plusieurs pistes sont suivies et la police recherche activement le maréchal-ferrant Lavieville, disparu depuis dimanche soir. »

BELGIQUE

Bruxelles. — Un meeting organisé par la ligue ouvrière bruxelloise pour protester contre l'impôt du sang, a été tenu hier à la maison du peuple.

La salle était bondée de jeunes miliciens qui ont acclamé les discours de Van Loo et Renard.

A Frameries, près de Mons, a eu lieu une réunion de houilleurs composée de plus de 1.700 personnes, et des orateurs de Bruxelles ont fait l'éloge d'Alfred Defuisseaux.

— Il y a eu une grande affluence à la Chambre pour entendre l'interpellation de M. Frère, qui a demandé des explications détaillées au gouvernement, sur la question militaire.

M. Frère, dont la voix était fort enrouée, a protesté contre la nostalgie du pouvoir qu'on lui attribue et contre les bruits qui le montrent comme animé de sentiments honteux et d'animosités personnelles.

L'orateur a surtout critiqué les fortifications de la Meuse qu'il juge inutiles, et il a développé cette thèse que l'ennemi, grâce au réseau de chemins de fer et au nombre de ponts sur la Meuse, pourra toujours tourner les fortifications et pénétrer dans le pays sans passer sous le canon des forts.

M. Frère n'admet pas que l'Allemagne ait l'intention de traverser la Belgique qui est le chemin le plus long pour aller en France.

Il combat que l'assertion que l'Angleterre abandonnerait la Belgique.

Toutes les déclarations des hommes d'Etat anglais sur la neutralité de la Belgique restent debout. M. Frère continuera son discours demain.

— La manifestation des miliciens socialistes a échoué. Elle comptait à peine une vingtaine de jeunes gens, précédés d'un drapeau rouge.

Tournai. — 150 carriers du bassin de Tournai se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaire,

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 1er mars.* — Victor Roos, rue de Blanchemaille, cour Deffaux, 2. Mathilde Dheygre, rue de l'Alouette, cour Farvarque, 9. — Eugene Toudeleir, rue de l'Epeule, 138. — Jeanne Depauw, rue Saint-Laurent, cité Saint-François, 2. — Estelle Brochain, rue de Lille, cour Delrue, 3 — Emile Ghesquiere, rue de la Perche, 52. — Prosper Vandecasteele, rue de la Barbe d'Or, cour Devys, 5. — Gaston Vlerick, rue de Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — *Mariage du 1er mars.* — Julien Philippe, 27 ans, cultivateur, à Flers, et Rosalie Vanderstigel, 21 ans, sans profession, rue d'Isly, 18. — *Déclarations de décès du 1er mars.* — Jean Baptiste Castelain, 66 ans 1 mois, rentier, rue St-Quentin, 27. — Alphonse Dewachter, 14 jours, rue du chemin des Couteaux, maisons Lestienne. — Charles Vanhoutte, 66 ans, journalier, dans le canal, pont du Beau-Chêne. — Philomene Hoefman, 7 ans 6 mois, rue Franklin, 73. — Antoine Hubaut, 63 ans, charbonnier, rue Saint-Louis, 22 — Flore Leveugle, 30 ans 11 mois, ménagère, rue Pellart, fort Mulliez, maisons Foveau, 35. — Ernest Pratte, 2 ans, rue de la Perche, cour Cornille, 2.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 1er mars.* — Cécile Lecomte, à la Croix-Rouge. — Alicia Lepoutre, rue de Paris. — Marie Juvenez, Issue Thaon. — Alphonse Dhaenens, rue Delhaye — Aimée Lebrun, rue des Quinze-Bouteilles. — *Déclarations de décès du 1er mars.* — Victor Vandenbulcke, 9 jours, Pont de Neuville. — Elisa Masurel, 2 ans 3 mois, rue du Casino. — Pierre Leroy, 72 ans 4 mois 10 jours, sans profession, Hôpital Civil. — Cécile Lecomte, 9 heures, à la Croix-Rouge. — Gustave Brack, 26 ans 2 mois, marbrier, rue Verte. — Jean Delobassée, 7 mois 23 jours, chemin du Cimbale. — Madeleine Dupont 7 mois 8 jours, rue de la Mairie. — Philomene Lepers, 33 ans 4 mois, sans profession, rue Delhaye.

HEM. — *Déclarations de naissances du 20 au 27 février.* — Jean-Baptiste Wickaert, hameau du Civron. — *Publications de mariage.* — Emile Trubert, cultivateur à Moutgon, Ardennes, et Palmyre Pau, cultivatrice à Moutgon, Ardennes. — *Mariage.* — Henri Marichal, journalier à Hem, et Euphrasie Debouverie, journalière à Hem.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 15 au 28 février.* — Pélicie Prez, Petite-Frontière. — Germaine Grimonpont, La Place. — *Mariage.* — Isaïe Ladsous, 41 ans, tisserand, et Rosine Motte, 45 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 20 au 28 février.* — Léonard Nuyttens, 82 ans 9 mois, ancien tisserand, Petite-Frontière. — Silvain Delattre, 75 ans 9 mois, domestique de ferme, Trieu-de-Leers. — Isaïe Dumont, 32 ans, 5 mois, tisserand, Vert-Bois. — Charles Malfait, 4 mois, Gibraltar. — Alexandre Parent, 68 ans, tisserand, La Papinerie.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CASTELAIN-FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste CASTELAIN, décédé accidentellement à Roubaix, le 28 février 1887, dans sa 66e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 2 mars, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 3 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Quentin, 27.

Les amis et connaissances de la famille DELEPLANQUE-LEMAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie LEMAN, décédée à Roubaix, le 28 février 1887, dans sa 23e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 3 mars, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vigne, carrière Lamarotte, 3.

Les amis et connaissances de la famille GAUQUIÉ-BOUSSEMART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Eugénie BOUSSEMART, décédée subitement à Hem, le 1er mars 1887, dans sa 52e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures, hameau de la rue Poivrer. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 28 mars, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille FOURNIER-DELFORTRIE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Marie-Joseph DELFORTRIE, veuve de M. Désiré FOURNIER, décédée à Roubaix, le 1er mars 1887, dans sa 70e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 4 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 3, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez MM. E. et M. Fournier, rue de l'Espérance, 82.

Les amis et connaissances de la famille PROVOYEUR-DELHAY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Léonie DELHAY, décédée à Roubaix, le 2 mars 1887, dans sa 45e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 4 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 3, à 5 heures 1/2 — L'assemblée a la maison mortuaire, rue de Lille, 98.

[illegible] du Mois sera célébré au Maître-[illegible] Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 3 [illegible] heures, pour le repos de l'ame de Monsieur [illegible] 82, époux de Dame Pauline MOTTE, ma[illegible] chevalier de la Légion-d'Honneur, président [illegible] commerce et du Conseil des directeurs [illegible] d'Epargne, décédé à Roubaix, le 26 janvier 188[illegible] 72e année, administré des Sacrements de notre [illegible] Sainte Eglise. — Messieurs les membres [illegible] de Saint-Vincent de Paul feront célébrer un Obit le [illegible]di 5 courant, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu [illegible] de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

[illegible] ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition), et dans le Petit Journal de Roubaix.

FAITS DIVERS

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 14321-27235

TRIBUNAUX
LE PROCÈS DE MOLEN

La cour d'assises de Dijon a continué, mardi, l'examen de cette affaire. Voici le compte-rendu sommaire de l'audience :

L'audience est ouverte à 9 heures.

Après l'audition d'un propriétaire de Saint-Seine-l'Abbaye, qui déclare n'avoir jamais eu qu'à se louer de ses rapports avec l'accusé, on entend Mme Chanteaud, mère de la comtesse de Molen.

» J'aimais mon gendre, dit-elle, comme une mère aime son enfant, M. de Molen, qui est habile et insinuant, avait su nous circonvenir. »

Mme Chanteaud parle ensuite d'une scène au cours de laquelle son gendre la terrassa ainsi que son mari et blessa un domestique.

« Ma fille, ajoute-t-elle, s'ouvrit un jour à moi de la triste existence que lui faisait son mari. Nous comprimes qu'une rupture devenait inévitable. »

Interrogé par le président, l'accusé répond que les sentiments de convenances l'empêchent d'entrer en contradiction avec Mme Chanteaud.

M. Chanteaud raconte d'une voix émue les scènes de violence, d'injures et de voies de fait auxquelles M. de Molen s'est livré tant sur ses beaux-parents que sur sa femme. Sa conviction intime est que M. de Molen voulut tuer sa femme.

Interpellé, l'accusé refuse de nouveau de contredire le témoin et s'en rapporte à la sagacité des jurés.

L'abbé Chanteaud, oncle de la comtesse de Molen, apprit par le comte lui-même les dissentiments existant entre les deux époux. Il engagea l'accusé à se réconcilier avec sa femme et le dissuada d'introduire une demande en divorce. Le comte de Molen lui répondit : « Si votre frère veut payer mes dettes, je me remettrai avec ma femme. »

Me Falateuf exprime son étonnement d'entendre l'abbé Chanteaud tenir ce langage aujourd'hui pour la première fois.

L'abbé répond que, s'il avait su avoir à témoigner devant la cour d'assises, il aurait tout dit chez le juge d'instruction. Aujourd'hui, sa conscience lui impose d'être net et précis dans l'intérêt de la vérité.

Mme Boissin, tante de la comtesse de Molen, ensuite entendue, parle des griefs de la famille Chanteaud contre le comte de Molen.

Vasseur, domestique des époux Chanteaud, décrit la scène au cours de laquelle il eut un doigt cassé.

On entend les témoins de la partie civile.

Tous s'accordent à rendre hommage à l'honorabilité de la famille Chanteaud.

Mlle Gervais, institutrice à Paris, n'a jamais eu qu'à se louer de son élève dont les mœurs étaient irréprochables.

M. Gay, peintre à Paris, M. le docteur Fontaine et trois ou quatre autres témoins font l'éloge de Mlle Chanteaud.

Mme Tellier, propriétaire à Paris, dit qu'une certaine dame Morel, morte folle, a reçu du comte de Molen une liasse de billets de banque après le mariage de ce dernier.

L'accusé proteste avec indignation. Son agitation est extrême.

Me Falateuf s'efforce de le calmer et ajoute qu'il expliquera cette affaire, qui n'est pas autre chose que de la diffamation.

Mme Audrimont, rentière à Paris, M. Communal, ingénieur de chemin de fer, M. Cauvière, propriétaire, parlent dans les meilleurs termes de Mlle Chanteaud.

Les témoins à décharge viennent, à leur tour, faire l'éloge du comte de Molen qui aimait à rendre service et n'avait que des sympathies dans le pays de Turcey.

Mme Pauline, femme de chambre de la comtesse aurait raconté à une autre domestique que Mme de Molen disait qu'elle ne voulait pas d'enfants, qu'elle était trop mignonne et que cela la déformerait.

L'abbé Gouget, curé de Turcey, a rencontré chez M. de Molen une urbanité et une affabilité très grandes ; il n'a jamais remarqué chez M. de Molen les habitudes dont on a parlé.

M. de Molen était très charitable ; il faisait distribuer d'abondantes aumônes aux pauvres du pays et le témoins n'a qu'à se louer des relations qu'il a eues avec lui.

L'audience est suspendue à midi jusqu'à deux heures.

L'audience est reprise à 2 h. 1/2.

Après l'audition de trois témoins qui ont exécuté, sur l'ordre de M. Chanteaud, des travaux au chateau de Turcey, et qui déclarent avoir eu beaucoup de peine à se faire payer par lui, la parole est donnée à l'avocat général Bernard pour son réquisitoire.

L'avocat-général a requis une peine sévère en admettant toutefois des circonstances atténuantes.

L'avocat de la partie civile a raconté les agissements de l'accusé dès le début de son mariage et a démontré que la vie commune était impossible.

L'audience est renvoyée à mercredi.

L'anarchiste Duval.

L'anarchiste Duval, dont la peine de mort avait été commuée en celle des travaux forcés, a été amené aujourd'hui à l'audience de la 1re chambre de la cour pour entendre la lecture du décret du Président de la République qui lui accorde sa grâce.

Pour éviter les manifestations qui auraient pu se produire, Duval a été conduit jusqu'à la 1re chambre par l'intérieur du palais, sans le faire passer par les galeries.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La France et le Vatican

Le *Figaro* dit que l'ambassadeur de France près du Vatican a eu hier, une audience officielle dans laquelle il a, au nom de M. Grévy, exprimé au Pape les désirs de conciliation et de rapprochement du gouvernement français.

Le Vatican et le Quirinal

A propos de la mort du cardinal Jacobini, M. de Blowitz raconte dans le *Gaulois* une conversation qu'il a eue, en 1883, avec l'ancien secrétaire d'Etat après avoir eu une audience du pape :

— Lui avez-vous dit que vous aviez vu le roi ?

— Parfaitement, Eminence ; à un moment donné, comme le Saint-Père regardait à travers la fenêtre de son oratoire, d'où l'on voit le Quirinal, je lui ai dit : « Saint-Père, hier, à la même heure, j'étais là en face. »

— Pourquoi lui avez-vous dit cela ? fit le cardinal.

— Je vous en demande pardon, monseigneur, mais j'ai voulu juger de l'effet que cela produirait sur le Saint-Père.

— Et que vous a-t-il répondu ? demanda le cardinal avec anxiété.

— Il s'est rapproché vivement de moi et s'est écrié : « Ah ! vous avez vu Humbert ! Et comment va-t-il ? » Je vous avoue, ajoutai-je, que rien, dans ma vie, ne m'a surpris autant que ce ton et ce geste. Je ne m'y attendais pas.

— Vous êtes excusable, s'écria le cardinal, car vous êtes étranger, mais les italiens ne le sont pas, eux qui ignorent quel cœur de patriote bat dans la poitrine du Pape ! Et que vous a dit le roi ?

— Monseigneur, le roi m'a dit que rien n'empêchait le pape de se promener dans Rome, puisque ses cardinaux s'y promenaient au milieu des marques de respect. J'ai alors pris la liberté de dire au roi : « Cependant, si le pape rencontrait dans la rue Votre Majesté, qui est-ce qui saluerait le premier ? Et le roi m'a répondu : « Je n'oublierais jamais que je suis le plus jeune »

— Vous auriez pu lui répondre, reprit vivement le cardinal, que les cardinaux ne sont pas les successeurs de Saint-Pierre, et que, lorsqu'on porte la tiare sur la tete, on ne se promène pas dans la ville éternelle quand d'autres y sont les maitres.

L'anniversaire de Léon XIII

Rome, 2 mars. — On a célébré au Vatican, hier, le soixante-dix-huitième anniversaire de la naissance du pape Léon XIII.

Demain sera fêté le neuvième anniversaire de son couronnement pontifical.

Durant ces dernières vingt-quatre heures, le Saint-Père a reçu, à l'occasion de ce double anniversaire, les hommages des cardinaux, des prélats des généraux des ordres religieux, du haut clergé du corps diplomatique, et de tous les membres de l'aristocrasie romaine et étrangère.

Incident au retour de la promenade de la reine d'Espagne

Madrid, 2 mars. — La *Epoca* dit qu'au moment où la reine-régente revenait au Palais-Royal après avoir visité un établissement de bienfaisance, un individu, la figure cachée par son manteau, a jeté sous la voiture un objet ayant la forme d'une pomme recouverte de fil de fer, qu'il a ensuite ramassé.

La voiture royale marchait sans escorte comme d'habitude.

On croit à un acte irrévérencieux plutôt qu'à un attentat.

L'explosion de grisou de St-Etienne

St-Etienne, 2 mars. — L'explosion a eu lieu dans la huitième couche. Suivant les ingénieurs cette couche a donné lieu aux seules explosions graves de grisou qui, depuis 1871, se sont produites dans le bassin au nombre de cinq et ont fait ensemble plus de 400 victimes, dont 186 au puits Jabin, en 1877.

Voir, à la 1re page, la dernière heure.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : A. Voitus van Hamme. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 h. 0/0. — Jeudi 3 mars 1887. — Vingtième représentation d'abonnement. — Spectacle extraordinaire — LES HUGUENOTS, grand-opéra en 5 actes et 6 tableaux.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 7 heures 1/2 : — Rideau à 8 heures 0/0. — — Jeudi 3 mars 1887. — Représentation extraordinaire. — Spectacle offert aux dames. — Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas, deux dames ne paieront qu'une place. — Représentation au bénéfice de M. Fréd. Germain, régisseur-général et grand troisième rôle. — M. BAZILE, comédie en vers en 3 actes, de M. Frédéric Germain, membre de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques. — 1er acte, Le complot d'un hypocrite. — 2e, Une fête rustique. Mésaventure. — 3e, Les amours de Bazile. — La vérité. — LE PETIT DUC opéra-comique en 3 actes, par MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de Ch. Lecoq. — Ordre du spectacle : 1. Bazile. — 2. Le Petit Duc.

Revue des Deux-Mondes. — Livraison du 1er mars 1887. — I. Napoléon Bonaparte, dernière partie, par M. H. Taine, de l'Académie française. — II. Au Paradis des enfants, dernière partie, par M. André Theuriet. — III. Les commencements d'une conquête. VIII. Le gouvernement de Danrémont. Le traité de la Tafna. La prise de Constantine, par M. Camille Rousset, de l'Académie française. — IV. La Grèce en 1886. II. Son état moral, par M. Emile Burnof. — V. Le langage des émotions, par Alfred Fouillée. — VI. Les âges préhistorique de l'Espagne et du Portugal, par M. le marquis de Saporta — VII. L'intervention du Saint-Siège dans les élections allemandes, par M. G. Valbert. — VIII. Revue littéraire. Trois romans, par M. F. Brunetière. — IX. Revue musicale. L'*Otello* de Verdi au Théâtre de Scala, par M. Camille Bellaigue. — X. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — XI. Le mouvement financier de la quinzaine. — XII. Bulletin bibliographique.

La *Table de la Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris.

La table, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1er mars 1887, sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la *Revue*. — Toute traduction ou reproduction des travaux de la *Revue des Deux Mondes* est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'Etranger.

AVIS MÉDICAL

Le professeur **BURGGRAEVE** recevra chez lui, à Gand, rue des Baguettes, 50, le mardi et le jeudi de chaque semaine, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures 14294—24201

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES.
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 27136

Recommander contre les *rhumes, grippe, bronchites*, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

Le purgatif le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. *(Se méfier des contrefaçons).*

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. 13839

COUTEAUX
Grands Rayons de Coutellerie
Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.
CISEAUX
Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.
RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.
MAISON
BONNAVE-PECQUEUR
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX
COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.
Couperets pour échantillons
Réparations et repassage tous les jours.

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

MÉDECINE *Maladies* de la *Gorge*, de la *Voix* et de la *Bouche*, effets pernicieux causes par le traitement *mercuriel* et le *tabac*. — Faites usage des **Pastiles de Dethan**, au sel de Berthollet. La boite, **2 fr. 50**.
Maladies de l'*estomac* et des *intestins*, *digestions pénibles*, *manque d'appétit*, *aigreurs*, *renvois*, *vomissements*, *diarrhée*, *coliques*, etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson**, au bismuth et magnésie. — Pastilles **2 fr. 50**; Poudres : **5 fr.**
Appauvrissement du sang, *faiblesse de tempérament*, *manque d'appétit*, *fièvres*, *maladies nerveuses*. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant*, *digestif*, *fébrifuge* et *anti-nerveux*, il est recommandé aux *enfants*, aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge*, la *maladie* ou les *fatigues de toute nature*. La bouteille **4 fr.**
DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris et dans les principales pharm. de France. 1888

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

EN VENTE
aux bureaux du *Journal de Roubaix*
La nouvelle édition de la Brochure
DES
PETITS-FILS DE BELGES
augmentée d'une *deuxième partie* nouvelle exposant l'état de la question, depuis l'appel de la classe, qui a eu lieu en décembre 1886.

Traité sur les vérifications de comptabilité, ouvrage spécialement destiné aux experts-comptables, aux commerçants, aux administrateurs de société. Prix : **3** fr.
Etudes administratives et bureaucratiques des maisons de commerce, d'industrie et de banque Prix : **2** fr.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
TISSAGE-FILATURE ET MATERIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 50 0/0 d'économie. 501

Gustave Fourmoy, rue Philippe-le-Bon, 51, Roubaix. — Spécialité de collets crapaudine, et étui. de dévidoirs, pour filatures, en tous genres. Plates bandes en fer et bronze, pour métiers à filer et autres. Repointage et réparations de broches. 25 ans d'expérience. 502

Manufacture de caisses d'emballage pour les tissus, filatures de cotons et laines, caisses pour chicorée, boites en volige pour bonneterie, parfumerie amidonnerie, etc., etc. **Elie Desquesnes**, angle des rues de la Gare et Nationale. Ateliers et scierie mécanique, rue Solférino, reliés par téléphone.

Corroierie. **Michon Frères**, rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clement Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s. g. d. g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emeri pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850. **Charles Dassonville**, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre a MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Fonderie de cuivre. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Bebrie et Leman**, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve 1